

Incidences du développement de l'Internet

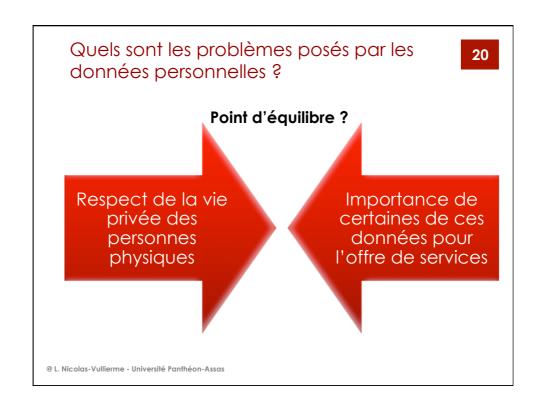
19



« Le numérique n'est pas un outil docile pouvant être mis en œuvre selon la volonté de son maître, il induit des transformations qui échappent à la volonté de ses utilisateurs » Conseil d'Etat, Le numérique et les droits fondamentaux, 2014

Le numérique permet une « mise en données du monde » Mme de Saint Pulgent

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas





Droit au respect de la vie privée et protection des données personnelles

22



Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme, art. 8

CEDH S. et Marper c/ R.U du 4 décembre 2008, req. n° 30562/04 et 30566/04, § 103 :

« La protection des données à caractère personnel joue un rôle fondamental dans l'exercice du droit au respect de la vie privée et familiale consacré par l'article 8 de la Convention. »



Charte UE, art. 8 - TFUE, art. 16 § 1

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas

Droit au respect de la vie privée et protection des données personnelles

23



Décl. 1789, art. 2



« La liberté proclamée par l'article 2 de la Déclaration de 1789 implique le droit au respect de la vie privée ; que, par suite, la collecte, l'enregistrement, la conservation, la consultation et la communication de données à caractère personnel doivent être justifiés par un motif d'intérêt général et mis en œuvre de manière adéquate et proportionnée à cet objectif (...).»

Cons. constit., déc. n°2014-690 DC du 13 mars 2014, cons. 51

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas

24

Vie privée / vie publique ?

« La frontière entre la vie privée et la vie publique commence à se détendre pour donner naissance à une zone un peu grise dans laquelle les personnes veulent exposer leur vie privée et se servent des données personnelles pour avoir une vie publique et, tout en demandant une protection »

Mme Falque-Pierrotin, CNIL

Paradoxe de la vie privée



« Big Brother is watching you »!

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas